



# CERFA et fiche de renseignements : Comment les compléter

01/06/23

(Un contrat d'apprentissage doit être déposé dans les 5 jours suivant la date d'exécution)

- Nous vous proposons comme l'année dernière un CERFA « interactif » et une fiche de renseignements où nous avons pré-codifié les contenus à partir des nomenclatures de la notice.
- La présentation qui suit ne traite pas l'intégralité des informations contenues dans le CERFA et la fiche de renseignements. Elle met en avant certains points de vigilance, fruit de notre expérience passée et bien évidemment les nouvelles informations du formulaire (10103\*10)
- Quelque soit le support, l'objectif est d'éviter les non conformités qui ont pour conséquences un refus de financement de l'OPCO ou l'obligation de reprendre depuis le début le processus de dépôt (avenant voir refus).
- ATTENTION: **Tous les champs** du CERFA doivent être renseignés !
- Avant d'ouvrir le CERFA veuillez vous assurer d'être en possession du logiciel Adobe Acrobat Reader et si ce n'est pas le cas veuillez le télécharger gratuitement à partir de ce lien : <https://get.adobe.com/fr/reader/>

## PREAMBULE

(fiche de renseignements ou CERFA ?)

---

La fiche de renseignement n'est pas obligatoire

Si le CERFA contient « beaucoup » d'information, il n'est pas exhaustif et ne nous permet pas de compléter la convention de formation, il manque :

- toutes les informations liées au frais annexes (premier équipement, nuitées, repas)
- le montant éventuel des coût supplémentaires pédagogiques (matériels, accompagnement, ...) dans le cas d'un apprenti reconnu RQTH
- les coordonnées des personnes en charge du dossier et/ou du signataire du contrat de travail
- les éléments d'engagement de l'employeur sur l'adéquation des missions avec le référentiel de formation (critère qualiopi)

- Entreprise ou CFA dépose dans les 5 jours de la date de début du contrat (**privilégier la télétransmission**, même s'il n'y a pas d'obligation dans les textes)
- OPCO vérifie dans un délai de 20 jours calendaires 4 points
  - ✓ Eligibilité du jeune
  - ✓ Eligibilité de la formation
  - ✓ Présence et expérience du maître d'apprentissage
  - ✓ Minimum réglementaire du salaire
- Dossier incomplet
  - **Si le CERFA n'est pas dûment compléter ou information erronée**
  - Si la convention de formation ne correspond pas au CERFA (ou inversement)
  - S'il manque un document (convention tripartite de raccourcissement ou allongement de la formation)
- Motif de refus :
  - Formation non éligible à l'apprentissage (exemple CQP)
  - Age de l'apprenti
  - Maître d'apprentissage mineur
  - Grille minimale réglementaire de rémunération non respectée
  - Date de conclusion du contrat postérieure à la date d'exécution du contrat

## Frais annexes

### Frais annexes

Externe ☐ Demi pensionnaire ☐ Interne ☐

Premier équipement Non ☐ Oui ☐ Montant

Nombre de nuitées envisagées 1ère année  2 ème année

Nombre de repas envisagés 1ère année  2 ème année

Premier équipement : plafond de 500€ (facturation à réception de l'accord de prise en charge sur la base du montant réel dépensé)

Nuitées : 6 € par nuit (facturation à la fin de l'année scolaire à l'OPCO)

Repas : 3 € par repas (maximum 2 repas par jour) (facturation à la fin de l'année scolaire à l'OPCO)

Un tableau excel vous sera adressé pour obtenir les frais annexes théoriques par formation

## Coordonnées apprenti(e)

Mme ☐ M. ☐ Nom  Prénom

Nom d'usage  Date de naissance  Pays de naissance

Ville de naissance  Code postal  Nationalité

N° de sécurité sociale  Régime social MSA ☐ URSSAF ☐

Travailleur Handicapé : Oui ☐ Non ☐ En cours ☐ Montant prévu si RQTH

Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau ☐ Déclare un projet de création/reprise entreprise Oui ☐ Non ☐

Adresse

Code postal  Ville  Téléphone  Mail

- Les OPCO assurent un financement supplémentaire pour les apprentis reconnus RQTH. Il vient se rajouter au NPEC.
- Il n'y a pas de dossier à déposer à l'AGEFIPH. Il faut compléter un fichier, construit par cette dernière, permettant d'évaluer le surcout pédagogique lié à l'handicap dans la limite de 4000€ pour 12 mois

## Conformité des missions confiées (critère qualiopi)

### Adéquations des missions - Quelles sont les missions que devra réaliser votre apprenti(e) ?

J'ai pris connaissance, avec le responsable de l'UFA - des besoins en formation de mon apprenti ☐  
 - du référentiel du diplôme visé ☐

Je certifie assurer à mon apprenti une formation pratique conforme aux activités recensées dans le tableau détaillé des activités/  
 taches professionnelles du référentiel (répartition UFA/Entreprise) ☐

Missions principales :

Le respect du critère 2 du Répertoire National Qualité QUALIOPi est obligatoire.  
 Celui-ci prévoit notamment que :

- « Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise, en amont du processus de contractualisation »
- « Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires »
- « Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée. »

# CARTOUCHE « EMPLOYEUR »

Mode contractuel de l'apprentissage

| L'EMPLOYEUR                                                                                                                        |                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> employeur privé                                                                                           | <input type="checkbox"/> employeur « public »*                           |
| Nom et prénom ou dénomination : <input type="text"/>                                                                               | N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : <input type="text"/> |
| Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :<br>N° : <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>                       | Type d'employeur : <input type="text"/>                                  |
| Complément : <input type="text"/>                                                                                                  | Employeur spécifique : <input type="text"/>                              |
| Code postal : <input type="text"/>                                                                                                 | Code activité de l'entreprise (NAF) : <input type="text"/>               |
| Commune : <input type="text"/>                                                                                                     | Effectif total salariés de l'entreprise : <input type="text"/>           |
| Téléphone : <input type="text"/>                                                                                                   | Code IDCC de la convention : <input type="text"/>                        |
| Courriel : <input type="text"/>                                                                                                    |                                                                          |
| *Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/> |                                                                          |

Le nouveau formulaire ne distingue plus l'information concernant la CCN applicable de celle concernant son IDCC

Un nouveau code est créé pour identifier, parmi les **employeurs publics**, ceux qui ont le statut d'établissement public industriel et commercial (EPIC) (code 30).

# CARTOUCHE « EMPLOYEUR »

- ATTENTION: Merci de bien indiquer le Mode contractuel de l'apprentissage ! Si c'est un CDD sélectionner le « 1 »,...

Mode contractuel de l'apprentissage

1 - à durée limitée

1 - à durée limitée

2 - dans le cadre d'un CDI

3 - entreprises de travail temporaire

4 - activités saisonnières à deux employeurs

- Le numéro de SIRET est celui du lieu d'exécution du contrat. Cette information est importante car elle permet le versement de l'aide unique par l'ASP
- Le code IDCC : Identifiant de la convention collective de branche appliquée par l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat ou à défaut de la convention d'entreprise. Cette information permet de déterminer le niveau de prise en charge de la formation par l'OPCO



Le code IDCC est différent du numéro de la brochure de la convention collective

Si l'entreprise à un doute, elle doit se rapprocher de son expert comptable

Il s'agit de l'effectif total de l'entreprise et pas seulement du site

N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :

Code activité de l'entreprise (NAF) :

Effectif total salariés de l'entreprise :

Convention collective applicable :

Information supprimée

Code IDCC de la convention :

# CARTOUCHE « L'APPRENTI (E) »

| L'APPRENTI(E)                                                                  |                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de naissance de l'apprenti(e) : <input type="text"/>                       |                                                                                                                                                                    |
| Nom d'usage : <input type="text"/>                                             |                                                                                                                                                                    |
| Premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil: <input type="text"/>       |                                                                                                                                                                    |
| NIR de l'apprenti(e)* : <input type="text"/>                                   | Date de naissance : <input type="text"/> Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F                                                              |
| Adresse de l'apprenti(e) :                                                     |                                                                                                                                                                    |
| N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>                            | Département de naissance : <input type="text"/>                                                                                                                    |
| Complément : <input type="text"/>                                              | Commune de naissance : <input type="text"/>                                                                                                                        |
| Code postal : <input type="text"/>                                             | Nationalité : <input type="text"/> Régime social : <input type="text"/>                                                                                            |
| Commune : <input type="text"/>                                                 | Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Téléphone : <input type="text"/>                                               | Déclare bénéficié de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non                                           |
| Courriel : <input type="text"/>                                                | Situation avant ce contrat : <input type="text"/>                                                                                                                  |
| <b>Représentant légal</b> (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) |                                                                                                                                                                    |
| Nom de naissance et prénom : <input type="text"/>                              |                                                                                                                                                                    |
| Adresse du représentant légal :                                                |                                                                                                                                                                    |
| N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>                            | Dernier diplôme ou titre préparé : <input type="text"/>                                                                                                            |
| Complément : <input type="text"/>                                              | Dernière classe / année suivie : <input type="text"/>                                                                                                              |
| Code postal : <input type="text"/>                                             | Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : <input type="text"/>                                                                                         |
| Commune : <input type="text"/>                                                 | Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>                                                                                                       |
| Courriel : <input type="text"/>                                                | Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non                                         |

# Modifications

- Le «Nom d'usage», qui permet de préciser le champ «Nom de naissance de l'apprenti» et de favoriser le bon accrochage des dossiers.
- La nouvelle mouture du Cerfa précise que doit être indiqué « le premier prénom de l'apprenti selon l'état civil ».
- Le formulaire ne réserve plus la mention du NIR aux seuls apprentis du secteur privé.
- Depuis la rentrée 2021, les parcours de licence professionnelle opérés dans les instituts universitaires de technologie, ont pris le nom d'usage de « Bachelor universitaire de technologie » (BUT). Un nouveau code est donc créé afin de prendre en compte cette évolution et renseigner le parcours de formation antérieur de l'apprenti (code 64).

- A des fins de pilotage, le Cerfa prend également en compte l'information relative aux apprentis déclarant « avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise ».

Question sur le justificatif à apporter dans le cadre d'une création reprise:

- si le postulant de plus de 29 ans révolus a un projet de création ou de reprise d'entreprise, et que l'obtention du titre ou diplôme préparé en apprentissage favorise la réalisation de ce projet ; il pourra alors conclure un contrat d'apprentissage en l'accompagnant d'une déclaration sur l'honneur relative à son projet lors de son dépôt, et mentionnant l'importance de disposer de la qualification visée pour réaliser ce projet, et ce sans limite d'âge.

Références : Article L. 221-2 du code du sport

Article L. 6222-2 du code du travail

Article D. 6222-1, 3° du code du travail

- CAP EMPLOI peut vous aider dans le diagnostic grâce à son outil [PAS](#) (prestation d'appuis spécifiques) si vous n'avez pas de ressources internes, ULIS PRO (liste des CAP EMPLOI est [ici](#))
- Quelques explications supplémentaires :
  - Situation 1 : futur alternant avec handicap sans RQTH
    - Accompagnement du jeune pour constituer son dossier RQTH
    - A réception de l'accusé de réception envoyée par la MDPH et une fois l'entreprise trouvée prendre contact avec le référent CAP EMPLOI
    - Réalisation de la PAS permettant de mettre en place les aides spécifiques dont a besoin l'apprenti. (démarche gratuite). Ce document permet de faire le diagnostic et l'évaluation des besoins
  - Situation 2 : futur alternant avec handicap et RQTH
    - Transmission de la RQTH, puis point 2 de la situation 1

Cette PAS permet de faire appel aux professionnels du handicap dont souffre l'apprenti (psy, moteur, auditif, ...) afin de mettre en place les aménagements.

Il est important dans un premier temps d'utiliser les sommes attribuées par les OPCO (4000€ pour 12 mois). Si ce montant n'est pas suffisant il faudra alors solliciter l'AGEFIPH.

# CARTOUCHE « L'APPRENTI (E) » NIR DE L'APPRENTI (NOUVEAU)

- NIR (numéro de sécurité social) de l'apprenti(e) que l'on retrouve sur la carte vitale
- **Votre apprenti n'a pas de NIR**
  - **Soit il était rattaché à un assuré social** (par exemple l'un de ses parents).  
Il doit alors communiquer à sa caisse d'assurance maladie les documents suivants :
    - Le formulaire S1110: Demande de prise en charge des frais de santé à titre personnel en cas de maladie ou de maternité (PDF)
    - Un relevé d'identité bancaire personnel (RIB).
  - **Soit il n'est pas connu de l'Assurance Maladie**
    - Il doit utiliser le formulaire S1106 : Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie (PDF)
    - Une pièce d'identité ou un titre de séjour
    - Un justificatif d'activité
    - Un RIB



Toute la procédure est détaillée dans ce lien : [Apprenti : droits et démarches | ameli.fr | Assuré](https://ameli.fr/Assuré)

Dans tous les cas une démarche de la famille ou du tuteur est indispensable

## Sportif de haut niveau :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau  
oui ☒ non ☒

## Handicap :

Majoration du niveau de prise en charge par l'OPCO des contrats d'apprentissage pour les apprenti(e)s en situation de handicap

Maximum 4 000€ pour 12 mois

Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☒ oui ☒ non

Déterminée selon les niveaux d'intervention et en fonction des besoins

La majoration est individualisée et personnalisée

L'évaluation du besoin de compensation est répartie en 6 modules dont les montants s'additionnent

Elle est réalisée avec l'apprenti, les équipes de l'UFA et le référent handicap qui peut s'appuyer sur des compétences externes.

## CARTOUCHE « L'APPRENTI (E) » SITUATION AVANT CONTRAT

Ne pas oublier de renseigner tous ces champs

|                                                       |                                                     |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Situation avant ce contrat :                          | 7 - En formation au CFA si <input type="checkbox"/> |
| Dernier diplôme ou titre préparé :                    | <input type="text"/>                                |
| Dernière classe / année suivie :                      | <input type="text"/>                                |
| Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : | <input type="text"/>                                |
| Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :               | <input type="text"/>                                |

La code de la « Situation avant ce contrat » a une répercussion sur votre financement !

En vertu de l'article L6222-12-1 un apprenti, peut, à sa demande, s'il n'a pas été engagé par un employeur, débiter un cycle de formation en apprentissage dans la limite d'une durée de trois mois. Dans ce cas les coûts de formation correspondants peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les OPCO

Pour pouvoir bénéficier de ce financement il faut impérativement utiliser le code 7 dans « Situation avant ce contrat » pour les contrats débutant après la rentrée en formation à condition que le jeune ai assisté aux cours. Pour les contrats débutant avant la rentrée la situation 7 ne s'applique pas.

« Dernier diplôme ou titre préparé »/ « Diplôme ou titre le plus élevé obtenu » : Pour les contrats établis d'aujourd'hui jusqu'à la date du résultat de l'examen, il faut partir du principe que le jeune a obtenu le diplôme lui permettant de s'inscrire à la formation du contrat

## CARTOUCHE « L'APPRENTI (E) » SITUATION AVANT CONTRAT

Si vous n'utilisez pas le code 7: formation débutant le 01/09/XX au 07/07/XX **avec une entrée en formation de l'apprenti au 01/09/XX**

- Date d'exécution du contrat est le 11/10/XX, la date de fin de contrat est le 31/08/XX : le financement sera de 11 mois
- Date d'exécution du contrat est le 11/11/XX, date de fin de contrat est le 31/08/XX : le financement sera de 10 mois
- Date d'exécution du contrat est le 11/12/XX, date de fin de contrat est le 31/08/XX : le financement sera de 09 mois

Si vous utilisez le code 7: formation du 01/09/XX au 07/07/XX **avec une entrée en formation de l'apprenti au 01/09/XX**

- Date d'exécution du contrat est le 11/10/XX, date de fin de contrat est le 31/08/XX : le financement sera de 12 mois
- Date d'exécution du contrat est le 11/11/XX, date de fin de contrat est le 31/08/XX : le financement sera de 12 mois
- Date d'exécution du contrat est le 11/12/XX, date de fin de contrat est le 31/08/XX : le financement sera de 12 mois



L'utilisation d'un autre code ne permettra pas le financement de cette période de formation sans contrat !

# CARTOUCHE « LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE »

| LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE                                                                                                                                        |                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'apprentissage n°1</b>                                                                                                                                | <b>Maître d'apprentissage n°2</b>                                      |
| Nom : <input type="text"/>                                                                                                                                       | Nom : <input type="text"/>                                             |
| Prénom : <input type="text"/>                                                                                                                                    | Prénom : <input type="text"/>                                          |
| Date de naissance : <input type="text"/>                                                                                                                         | Date de naissance : <input type="text"/>                               |
| NIR : <input type="text"/>                                                                                                                                       | NIR : <input type="text"/>                                             |
| Courriel : <input type="text"/>                                                                                                                                  | Courriel : <input type="text"/>                                        |
| Emploi occupe : <input type="text"/>                                                                                                                             | Emploi occupe : <input type="text"/>                                   |
| Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>                                                                                                     | Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>           |
| Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>                                                                                           | Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> <i>L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.</i> |                                                                        |

Insister auprès de l'employeur pour qu'il pense à cocher cette case !

**ATTENTION**

☐ *L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.*

---

## **Les critères d'éligibilité du maître d'apprentissage :**

- Salarié, employeur ou conjoint collaborateur
- Titulaire d'un diplôme ou titre dans le même domaine, d'un niveau au moins équivalent
- Justifier de 2 années d'activité professionnelle en rapport (hors stages, formations et alternance)



Le maître d'apprentissage peut encadrer au maximum 2 apprentis plus un redoublant.

Il peut exister des conventions ou accords collectifs qui fixent les conditions de compétence professionnelle exigées d'un maître d'apprentissage (ex : hôtellerie, restauration, café).

Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique obligatoirement de conclure un avenant au contrat initial sauf à ce que le contrat d'apprentissage initial ait prévu un second maître d'apprentissage (composant une équipe tutorale).

| LE CONTRAT                                                                                                                                    |                                                                        |                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de contrat ou d'avenant :<br><div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>                                       |                                                                        | Type de dérogation : <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div><br><i>à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat</i>                                                     |                                                                                                                                                                                                                                             |
| Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> |                                                                        |                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de conclusion :<br><small>(Date de signature du présent contrat)</small>                                                                 | Date de début d'exécution du contrat :                                 | Date de début de formation pratique chez l'employeur :                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                             |
| <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>                                                                         | <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>  | <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                             |
| Si avenant, date d'effet : <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>                                              |                                                                        | Durée hebdomadaire du travail :<br><div style="border: 1px solid red; width: 40px; display: inline-block;"></div> heures <div style="border: 1px solid red; width: 40px; display: inline-block;"></div> minutes |                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>               |                                                                        |                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                             |
| Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non         |                                                                        |                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Rémunération</b> <span style="float: right; font-size: small;">* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)</span>               |                                                                        |                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1 <sup>re</sup> année, du                                                                                                                     | <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>  | au                                                                                                                                                                                                              | <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div> : <div style="border: 1px solid red; width: 40px; display: inline-block;"></div> % du <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div> * ; du    |
| 2 <sup>ème</sup> année, du                                                                                                                    | <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> | au                                                                                                                                                                                                              | <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> : <div style="border: 1px solid blue; width: 40px; display: inline-block;"></div> % du <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> * ; du |
| 3 <sup>ème</sup> année, du                                                                                                                    | <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> | au                                                                                                                                                                                                              | <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> : <div style="border: 1px solid blue; width: 40px; display: inline-block;"></div> % du <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> * ; du |
| 4 <sup>ème</sup> année, du                                                                                                                    | <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> | au                                                                                                                                                                                                              | <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> : <div style="border: 1px solid blue; width: 40px; display: inline-block;"></div> % du <div style="border: 1px solid blue; height: 20px; width: 100%;"></div> * ; du |
| Salaire brut mensuel à l'embauche :                                                                                                           |                                                                        | Caisse de retraite complémentaire :                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                             |
| <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div> €                                                                       |                                                                        | <div style="border: 1px solid red; height: 20px; width: 100%;"></div>                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                             |

Le formulaire Cerfa comporte deux nouvelles « date de début » :

- date du début de la formation pratique chez l'employeur (cadre employeur) ;
- date de début de formation théorique en CFA (cadre formation).

Il convient donc de distinguer 4 dates :

| Date de conclusion           | Date de début d'exécution                                                                                                                                                                                                                                                          | Date de début de la formation pratique                                                      | Date de début de formation théorique                                               |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de signature du contrat | Date du 1 <sup>er</sup> jour où débute effectivement le contrat (peut être la date de début de formation pratique en entreprise ou en centre de formation). Correspond à la date de début du cycle de formation au sens de l' <a href="#">article L6222-7-1 du Code du travail</a> | Date du 1 <sup>er</sup> jour où débute effectivement la formation pratique chez l'employeur | Date du 1 <sup>er</sup> jour où débute effectivement la formation théorique en CFA |

## CARTOUCHE « LE CONTRAT »

Type de contrat ou d'avenant :  Type de dérogation :  à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Si avenant, date d'effet :

3 types de contrat :

- Contrat initial ( Jeune qui signe la première fois un contrat)
- Avenant ( Une modification des conditions de contrat)
- Succession de contrat

« Type de contrat ou d'avenant » :

- En règle générale il s'agit de la codification 11: contrat initial
- Dans le cas où le jeune était déjà en contrat d'apprentissage (dans la même entreprise, chez un autre employeur, suite à la rupture du précédent contrat) il faut utiliser respectivement les codes 21, 22 et 23 et compléter par le numéro DECA ou « numéro d'enregistrement » du contrat précédent qui a été attribué par l'OPCO.
- Dans les cas 22 et 23 il faut demander à l'apprenti qu'il se renseigne auprès de son ancien employeur ou qu'il nous fournisse son ancien contrat pour interroger l'OPCO
- **La codification des avenants s'enrichit de deux nouveaux codes :**
  - **35 Diplôme supplémentaire préparé par l'apprenti** (apprenti engagé dans la préparation d'un Bac Pro peut, à sa demande ou à celle de son employeur, au terme de la première année du contrat, poursuivre sa formation en vue d'obtenir un CAP, CAPa ou un BPa en un an)
  - **38 Modification du lieu principal de réalisation de la formation théorique**



Une année de rémunération comporte 12 mois (!), il ne s'agit pas là d'année scolaire.

**Exemple :** Un contrat d'apprentissage avec une date d'exécution le 02 septembre 2021 et une date de fin de contrat le 02 novembre 2022.

La 1<sup>ère</sup> année du 02 septembre 2021 au 02 novembre 2022

La 2<sup>ème</sup> année du 02 septembre 2022 au 02 novembre 2022

## Rémunération



|                            |                                       |    |                                       |   |                      |    |                      |           |
|----------------------------|---------------------------------------|----|---------------------------------------|---|----------------------|----|----------------------|-----------|
| 1 <sup>re</sup> année, du  | <input type="text" value="02/09/21"/> | au | <input type="text" value="02/09/22"/> | : | <input type="text"/> | du | <input type="text"/> | → 12 mois |
| 2 <sup>ème</sup> année, du | <input type="text" value="03/09/22"/> | au | <input type="text" value="02/11/22"/> | : | <input type="text"/> | du | <input type="text"/> | → 2 mois  |
| 3 <sup>ème</sup> année, du | <input type="text"/>                  | au | <input type="text"/>                  | : | <input type="text"/> | du | <input type="text"/> |           |
| 4 <sup>ème</sup> année, du | <input type="text"/>                  | au | <input type="text"/>                  | : | <input type="text"/> | du | <input type="text"/> |           |



Il faut impérativement compléter le salaire à l'embauche (et la caisse de retraite) sous peine de devoir ré-initier un avenant :

**Salaire brut mensuel à l'embauche :**

€

Caisse de retraite complémentaire :

Information à demander à votre expert comptable

- Le financement est calculé sur la durée du contrat.
- Exemple : Prise en charge annuelle de 8000€  
(début de la formation 1<sup>er</sup> septembre XX et fin de la formation 31 juillet XX)
  - Contrat d'une durée de 12 mois = 8000€
  - Contrat d'une durée de 11 mois = 8000€ - 666€ = 7333€
  - Contrat d'une durée de 13 mois = 8000€ + 666€ = 8666€
- La réalisation totale de la prestation de formation n'est pas synonyme d'obtention du financement total du contrat

---

La détermination du pourcentage de la rémunération est fonction de:

1. Age de l'apprenti
2. Convention collective de l'entreprise
3. Année de formation
4. Signature d'un précédent contrat d'apprentissage



Le simulateur de « [calcul de rémunération et d'aide aux employeur](#) » ne prend pas en compte toutes ces spécificités, il est préférable de contacter l'expert-comptable de l'entreprise.

Pour les informations qui suivent les pourcentages ou les années d'ancienneté sont des minimums. L'employeur peut décider d'aller au-delà. Il est exonéré des charges sociales jusqu'à hauteur du SMIC.

# Calcul salaire à partir de la fiche de renseignement

A compléter si la rémunération est supérieure au minimum légal ou conventionnel (à compéter avec votre comptable)

Salaire brut mensuel spécifique convention/accord d'entreprise/choix de l'employeur

1 année  €  %      2 année  %      3 année  %

Plus de 21 ans à l'embauche : application du Salaire Minimum Conventionnel (SMC)

1 année  €  %      2 année  %      3 année  %

- Pour le calcul du salaire à partir de la fiche de renseignement, l'employeur doit uniquement nous signaler si :
  - la rémunération envisagée est supérieures « aux barèmes »
  - le montant du SMC (cas ou le jeune à plus de 21 ans à l'embauche)
- Pour le reste, YPAREO propose un calcul automatique de la rémunération (SMIC) en fonction de la convention collective

1. Age de l'apprenti : (pour les moins 16 ans obligation d'avoir fini le second cycle)
2. Convention collective : nous vous proposons ci-dessous un tableau synthétisant les principales exceptions au cas général que nous rencontrons. Le SMIC est de 1747,20 € au 01/05/2023

Barèmes rémunération apprentis

|             | 1ERE ANNEE D'EXECUTION DU CONTRAT |          |             |                         |                        | 2EME ANNEE D'EXECUTION DU CONTRAT |          |             |                         |                        | 3EME ANNEE D'EXECUTION DU CONTRAT |          |             |                         |                        |
|-------------|-----------------------------------|----------|-------------|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|----------|-------------|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|----------|-------------|-------------------------|------------------------|
|             | CAS GENERAL                       | BATIMENT | METALLURGIE | SYNTEC                  |                        | CAS GENERAL                       | BATIMENT | METALLURGIE | SYNTEC                  |                        | CAS GENERAL                       | BATIMENT | METALLURGIE | SYNTEC                  |                        |
|             | x                                 | x        | x           | Niveaux préparés 5 et 6 | Niveaux préparé 7 et 8 | x                                 | x        | x           | Niveaux préparés 5 et 6 | Niveaux préparé 7 et 8 | x                                 | x        | x           | Niveaux préparés 5 et 6 | Niveaux préparé 7 et 8 |
| 16 à 17 ans | 27%                               | 40%      | 35%         | 33%                     | 33%                    | 39%                               | 50%      | 45%         | 43%                     | 43%                    | 55%                               | 60%      | 55%         | 58%                     | 58%                    |
| 18 à 20 ans | 43%                               | 50%      | 55%         | 43%                     | 48%                    | 51%                               | 60%      | 65%         | 53%                     | 58%                    | 67%                               | 70%      | 80%         | 68%                     | 70%                    |
| 21 à 25 ans | 53%                               | 55%      | 55%         | 55%                     | 65%                    | 61%                               | 65%      | 65%         | 65%                     | 75%                    | 78%                               | 80%      | 80%         | 80%                     | 80%                    |
| 26 ans et + | 100%                              | 100%     | 100%        | 100%                    | 100%                   | 100%                              | 100%     | 100%        | 100%                    | 100%                   | 100%                              | 100%     | 100%        | 100%                    | 100%                   |

Pourcentage du SMIC    Pourcentage du Salaire Minimum Conventionnel (SMC)

BATIMENT: CONSTRUCTYS  
METALLURGIE: OPCO 2i  
SYNTEC: ATLAS

---

### 3. Année de formation

Depuis le 30 mars 2020 le décret 2020-373 a apporté des précisions sur la rémunération des apprentis:

Art 1, alinéa 7 : "Lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat en application du troisième alinéa des articles L. 6222-7-1 ou L. 6222-12-1, ou en application de l'article R. 6222-23-1, l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale à ce cycle de formation.

En clair un jeune intégrant un BAC PRO en terminale est considéré comme ayant déjà deux années d'ancienneté. Il sera rémunéré sur la base de la troisième année d'exécution du contrat. Il en est de même pour un CAP (en 1 an) ou un BP-BTS-BAC PRO (2<sup>ème</sup> année) mais en 2<sup>ème</sup> année d'exécution.

Pour le supérieur il en va de même pour les licences : un apprenti en licence pro commence en deuxième année d'exécution (Art. D. 6222-32), pour une licence générale c'est la 3<sup>ème</sup> année qui prévaut.

### 4. Succession de contrat :

Le jeune garde le bénéfice de l'ancienneté acquise chez son employeur ou le précédent. Ce n'est pas le cas pour les jeunes en contrat de professionnalisation.

### ATTENTION

- Le délai maximal entre le début d'exécution de contrat et de formation est de 3 mois maximum
- La date de fin de contrat doit être supérieure ou égale au dernier jour de la dernière épreuve nécessaire à l'obtention du titre ou du diplôme préparé (rattrapage inclus)
- Le délai maximal entre la date de fin d'examen et fin de contrat est de 2 mois (tolérance). Sous réserve que cette date ne dépasse pas la veille de début de reprise du cycle de formation conduisant à la même certification professionnelle

**Exemple :** Il n'est pas possible que la date de fin de contrat d'un BP soit le 27 septembre XX si la début de reprise du prochain cycle de formation BP est la 26 septembre XX. Donc la date maximale de fin de contrat de ce BP est le 25 septembre XX.

# CARTOUCHE « FORMATION »

| LA FORMATION                                                                                                                  |                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non                                       | Diplôme ou titre visé par l'apprenti : <input type="text"/>                                       |
| Dénomination du CFA responsable :<br>CFA ASPECT OCCITANIE                                                                     | Intitulé précis : <input type="text"/>                                                            |
| N° UAI du CFA : 0312738H                                                                                                      | Code du diplôme : <input type="text"/>                                                            |
| N° SIRET CFA : 48401148100013                                                                                                 | Code RNCP : <input type="text"/>                                                                  |
| <b>Adresse du CFA responsable :</b><br>N°85 Voie : rue de Limayrac BP25202                                                    | <b>Organisation de la formation en CFA :</b><br>Date de début de formation : <input type="text"/> |
| Complément : <input type="text"/>                                                                                             | Date prévue de fin des épreuves ou examens : <input type="text"/>                                 |
| Code postal : 31079                                                                                                           | Durée de la formation : <input type="text"/> heures                                               |
| Commune : TOULOUSE CEDEX 5                                                                                                    | <b>Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :</b>            |
| <input type="checkbox"/> Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre                    | Dénomination du lieu de formation principal : <input type="text"/>                                |
| <b>Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :</b>                                                                       | N° UAI : <input type="text"/>                                                                     |
| <input type="checkbox"/>                                                                                                      | N° SIRET : <input type="text"/>                                                                   |
| <input type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat | <b>Adresse du lieu de formation principal :</b>                                                   |
| Fait à : <input type="text"/>                                                                                                 | N° : <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>                                             |
|                                                                                                                               | Complément : <input type="text"/>                                                                 |
|                                                                                                                               | Code Postal : <input type="text"/>                                                                |
|                                                                                                                               | Commune : <input type="text"/>                                                                    |
| <i>Signature de l'employeur</i>                                                                                               | <i>Signature de l'apprenti(e)</i>                                                                 |
|                                                                                                                               | <i>Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)</i>                                 |

## Généralités

- **Durée minimale de temps de formation en apprentissage**
  - ✓ Texte : L 6211-2 du *Code du travail* – 25% (400 heures minimum pour 12 mois)
  - ✓ Durée minimum de 6 mois pour un contrat « initial »
- **Position de l'administration**
  - ✓ Intégrer la partie stagiaire de la formation professionnelle
  - ✓ Non prise en compte des 25% dans le cas de la signature d'un nouveau CA suite à une rupture ;
  - ✓ Assiette de calcul = 1607h

Code du diplôme :

Code RNCP :

Pour renseigner ces informations veuillez nous consulter

## Organisation de la formation en CFA :

Date de début de formation :

1<sup>er</sup> jour de la formation

Date prévue de fin des épreuves ou examens :

Dernier jour du dernier examen (repêchage inclus)  
Cette date n'est pas modifiable

**ATTENTION**

Durée de la formation :  heures



| Heures minimum par <u>année</u> |                   |
|---------------------------------|-------------------|
| CAP /MC/BP                      | BAC Pro, BTS, BMA |
| 400h                            | 675h              |

**La date de fin de formation ne peut pas être postérieure à la fin de contrat**

→ Raccourcissement ou allongement du cycle de la formation :

Une convention de réduction ou d'allongement de la formation doit être complétée lorsque le cycle est raccourci (ou allongée).

L'objectif du contrat d'apprentissage est l'obtention d'un diplôme ou d'un titre. Il est donc obligatoire que la durée du contrat englobe le passage de l'examen final.



Exemple : Il n'est pas possible de signer un contrat que pour une seconde ou une première en Bac Pro ou une première année de Master.

# RUPTURE

- Il est indispensable de communiquer au CFA et à l'OPCO, le plus rapidement possible, un document de rupture signé par l'entreprise et l'apprenti précisant la **date d'effet** ...
- ... sans oublier de préciser si le jeune poursuit la formation (prise en charge dans la limite de 6 mois de la formation)

- Si les entreprises sans salarié ont la possibilité de mettre en œuvre des contrats d'apprentissage, elles sont de fait inconnues des OPCO (pas de masse salariale)
- Il est nécessaire qu'elles se fassent enregistrer auprès de l'un d'eux en fonction de leur secteur d'activité (à estimer en fonction du NAF)
- L'intervention du comptable pour le choix de la convention collective (IDCC) est fortement recommandée (mais payant)